

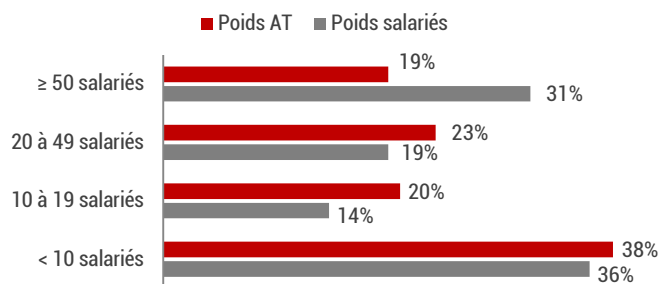
Fiche Sinistralité 2013 - électricité



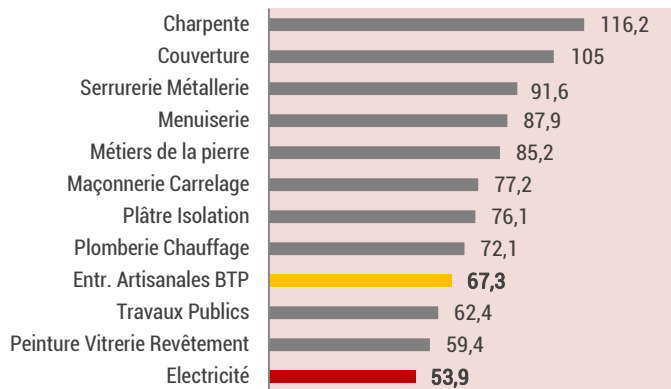
ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	77 462	76 000 ↘	73 248 ↘
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	4 684	4 302 ↘	3 948 ↘
Décès	2	2 ↗	1 ↘
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	265	264 ↘	246 ↘
Journées perdues	245 684	236 776 ↘	216 581 ↘

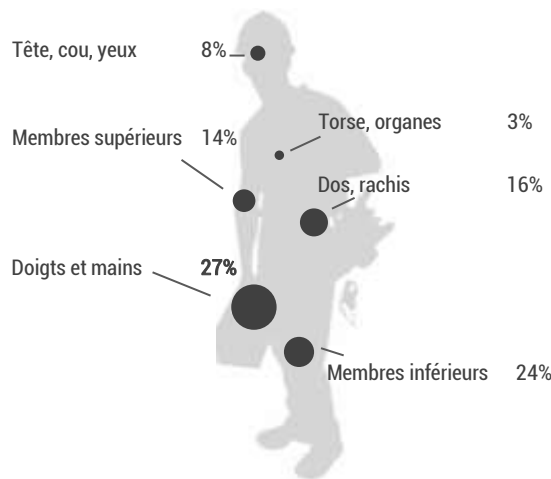
Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



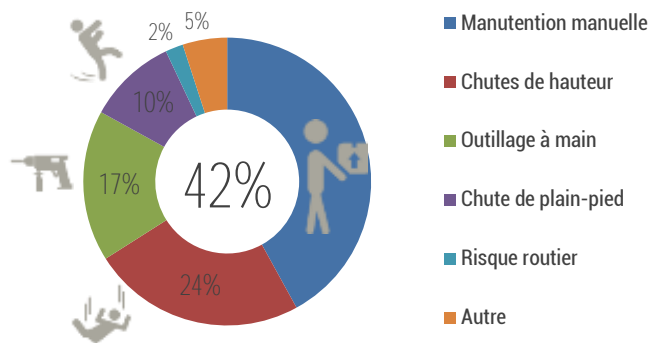
Accidentologie selon l'activité (IF)



Siège des lésions



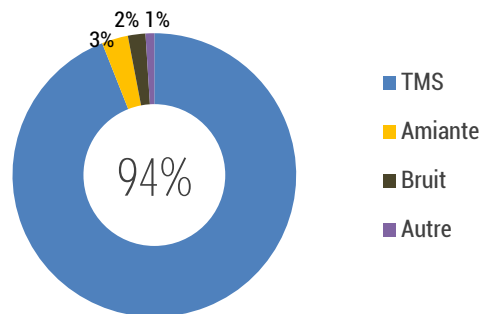
Cause des accidents



MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Maladies Prof.	182	189 ↗	170 ↘
Nouvelles IP	62	80 ↗	82 ↗
Journées perdues	36 890	34 815 ↘	31 714 ↘

Répartition des maladies professionnelles par catégorie



Source : CNAMTS

ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Accidents trajet	382	335 ↘	284 ↘
Nouvelles IP	21	18 ↘	16 ↘
Décès	4	1 ↘	4 ↗



66 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



1 salarié électricien sur 19 victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 27 min
Jours ouvrés, heures travaillées

La sinistralité dans les entreprises artisanales **D'électricité**

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales d'électricité (établissements de moins de 20 salariés). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une première indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre
Électricité



cible
**Salariés des entreprises
artisanales d'électricité**



période
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales d'électricité pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées.

Indicateurs

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). L'activité électricité est associée au code NAF 4321A.

Accident de travail : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.